

4 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RHODIA
(Euronext Paris)

Par courrier du 3 novembre 2008, la société Wellington Management Company, LLP (75 State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions RHODIA, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société RHODIA et détenir pour le compte desdits clients, 9 993 592 actions RHODIA représentant 119 923 104 droits de vote, soit 9,89% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 101 087 068 actions (actions regroupées et non regroupées) représentant 1 213 044 816 droits de vote après regroupement. Le 12 juin 2007, RHODIA a procédé au regroupement de ses actions, à raison d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 12 euros contre douze actions anciennes d'une valeur nominale de 1 euro. Conformément à l'article 18 des statuts de RHODIA, jusqu'au 12 juin 2009, « toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une voix et toute action regroupée à 12 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de RHODIA soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. »